

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de la convocation : 17/10/2025

Date d'affichage : 17/10/2025

***DELIBERATION N° 062/2025
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES***

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Céline FREIXINOS – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT

Pouvoirs :

- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Jean PEZIN
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Claire SALFATI-TEDGUI
- Robert TARDA donne pouvoir à François RALLO
- Jacqueline KEILING donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Carole CARTON
- Christine BACHES donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Pascal GIRAUDET
- Yannick CALLAREC donne pouvoir à Cosme DILME
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Christian DISLAIR
- Jordi DELCLOS donne pouvoir à Armand CHAUVET
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES
- Eric BOUILLIN donne pouvoir à Sylvain VIOT

Absents excusés : Richard VENDRELL – Bénédicte SARASSAT

Secrétaire de séance : Christian DISLAIR

OBJET : **Approbation de la convention de prestation pour l'année scolaire 2025-2026 de cours de langue catalane avec l'APLEC auprès des élèves de l'école élémentaire « George Sand ».**

Madame Carole Carton, Adjointe au Maire déléguée à la petite enfance, à l'enseignement aux affaires scolaires et périscolaires, rappelle à l'assemblée que l'APLEC (Associo Per a l'Esenyament Del Catala) assure depuis 2006 des prestations de cours de sensibilisation à la langue catalane auprès des élèves de cycle 2 de notre école élémentaire (CP, CE 1 et CE2) dans le cadre du projet « Albères ».

Elle relate les termes de la convention entre l'APLEC et la commune qui définit, d'une part, les modalités de mise en œuvre de cette prestation qui représente 3 h 45 mn de cours de catalan par semaine, d'autre part, qui prévoit la clé de répartition du financement de cet enseignement au sein de notre école élémentaire.

Ainsi, Madame Carole Carton indique que l'APLEC assure notamment le recrutement de l'intervenant parmi les étudiants de catalan de l'Université de Perpignan, tout comme les sessions de formation de ce dernier.

A cet égard, elle ajoute qu'un forfait de formation de 18 h maximum, facturé selon un prorata permettant de répartir équitablement les charges entre toutes les municipalités, sera appliqué en plus des heures d'enseignement facturées par l'APLEC.

Elle signale que les coûts de rémunération de l'agent affecté à l'école sont financés par la commune à hauteur de 50 % du coût correspondant aux heures dispensées (période de novembre 2025 à juillet 2026, soit 32 semaines).

Ainsi, le montant prévisionnel de la participation financière de la commune pour l'année 2025-2026 sera calculé sur la base des heures effectuées durant les semaines scolaires, à raison de 39 €/heure, soit un coût estimé à 2 691 € pour la ville (y compris la formation des intervenants) représentant 50 % du coût total, étant précisé que cette participation communale est susceptible d'être modulée en fonction du nombre réel d'heures effectuées.

Par suite, Madame Carole Carton propose au conseil, d'une part, d'approuver la convention précitée pour des prestations de cours de langue catalane auprès des élèves de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2025-2026, d'autre part, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document utile dans cette affaire.

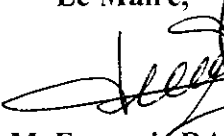
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Carole Carton et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la convention, telle que jointe à la présente délibération, à conclure pour l'année scolaire 2025-2026 entre l'association APLEC et la commune pour des prestations de cours de langue catalane (3 h 45 mn/semaine sur les 32 semaines scolaires et la formation des enseignants) auprès des élèves de cycle 2 de notre école élémentaire George Sand ;

- **Précise** que la participation financière prévisionnelle de la commune pour 2025-2026 sera calculée sur la base des heures réellement effectuées durant les semaines scolaires, à raison de 39 €/heure, soit un coût estimé à 2 691 € (y compris la formation des intervenants) pour ladite année scolaire, étant précisé que cette participation de la ville est susceptible d'être modulée en fonction du nombre réel d'heures effectuées ;

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention précitée, ainsi que tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

M. François RALLO

